
Fin de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794)

Claude André Benoît Reynaud de Bonnassous, Louis Louchet, Jean Borie, Pierre Louis Bentabole, Armand Benoît Joseph Guffroy, Michel Martial Cordier, André Antoine Bernard de Saintes

Citer ce document / Cite this document :

Reynaud de Bonnassous Claude André Benoît, Louchet Louis, Borie Jean, Bentabole Pierre Louis, Guffroy Armand Benoît Joseph, Cordier Michel Martial, Bernard de Saintes André Antoine. Fin de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 361;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16341_t1_0361_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Représentans

Vingt huit déffenseurs de la patrie qui doivent aux glorieuses blessures dont ils sont couverts le bonheur de porter aux armées triomphantes de la République ces signes éclatans de la reconnoissance nationale, viennent exprimer à la Convention les sentimens dont leurs braves camarades seront pénétrés en les recevant. Oui, Représentans les armées sauront garder fidèlement ce dépôt sacré, et quand il leur sera enlevé, vous apprendrés en même temps quelles sont anéanties, nous en jurons par les victoires multipliées quelles remportent chaque jour, et par la vivacité avec laquelle elles marchent sur les traces fugitives des esclaves des tirans coalisés. Continuez, Représentans à déffendre la liberté contre les ennemis de l'intérieur, nos armées vous répondent de ceux du dehors.

Vive la Convention, vive la République.

BENOIST, DUVERGE, LEJEUNE, BOURELLY,
LEROUEC, HAMEZ, RUINAEU, BINOIS, TOISSON,
HAURICK, OTTMANY, SUILLAUME.

Réponse du président (65).

Braves républicains,

Vous avez déjà payé votre dette envers la patrie ; votre sang a coulé pour elle. C'est à vous qu'il appartient d'aller porter à vos dignes frères d'armes, à ces héros à qui vous avez frayé le chemin de la gloire, ces drapeaux, emblèmes sacrés du patriotisme, ces signes de ralliement des soldats de la liberté. Dites-leur que, tandis qu'ils repoussent au pas de charge les satellites des tyrans, la Convention nationale poursuit et abat dans l'intérieur les complices de ces monstres ; dites-leur que tandis qu'ils combattent pour la liberté et l'égalité, la Convention nationale s'occupe de tous les moyens propres à en faire jouir le peuple français ; dites-leur enfin qu'après avoir fait triompher la République au dehors, ils trouveront dans leurs foyers, et goûteront paisiblement, sous les lauriers qu'ils auront cueillis, le bonheur dû à leurs efforts et à leur bravoure.

La séance est levée à trois heures et demie (66).

**Signé, BERNARD (de Saintes), président ;
REYNAUD, LOUCHET, CORDIER, BORIE,
BENTABOLE, GUFFROY, secrétaires.**

(65) *Bull.*, 2 vend. (suppl.).

(66) *P.-V.*, XLVI, 19. *Le Moniteur*, XXII, 52, indique quatre heures. *J. Fr.*, n° 727 et *M.U.*, XLIV, 13, signalent trois heures et *C. Eg.*, n° 765 trois heures moins un quart.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES
AU PROCÈS-VERBAL

31

La société populaire de Gex, département de l'Ain, à la Convention nationale (67)

Placés par la nature au-delà du Jura, et voisins de la Suisse, de ce coin de l'Europe, où la liberté, les mœurs et le bonheur s'étoient réfugiés, nous fûmes républicains avant la République.

Amis de la révolution par tempérament et par principes, nous la soutînmes de toutes nos facultés. Il y a peu de districts en France qui, proportionnellement à l'étendue et à la population de leur territoire, aient vu voler à la frontière autant de défenseurs volontaires, et aient versé sur l'autel de la patrie des offrandes aussi abondantes.

Trois ou quatre brigands, dignes complices des Robespierre et des Hébert, surprirent la religion des représentans envoyés en mission dans le département de l'Ain ; ils usurpèrent un pouvoir absolu, forcèrent le peuple au silence par la terreur, s'engraissèrent de rapines et de concussions, ensevelirent dans les cachots tous les patriotes capables de résister à leur tyrannie.

Fidèles au système de leurs chefs, ils dressaient publiquement leurs listes de proscription, et préparoient des alimens à l'échafaud.

L'excès de leur audace avoit frappé les citoyens d'une morne stupeur ; le désespoir étoit dans toutes les ames, la terreur sur tous les visages.

Le génie tutélaire de la liberté arracha le masque à l'infâme Robespierre ; vous froudroyâtes le tyran, et le coup qui le frappa retentit aux extrémités de la France.

Boisset parut dans le département de l'Ain ; le peuple put enfin parler par lui-même : les conspirateurs, confondus, frappés d'épouvante, se trahirent ; la terreur s'évanouit, la justice prit sa place.

L'allégresse publique, les témoignages de la joie universelle accompagnent et encouragent les travaux de Boisset ; le bonheur du peuple est sa récompense.

Dignes représentans, c'est de vous qu'il nous vient ce bonheur ; c'est à vous qu'il doit retourner : il naît de la vertu, de la justice, objets de tous vos vœux, et le prix de votre infatigable ardeur à poursuivre toutes les factions, à les anéantir.

(67) *Bull.*, 2 vend. (suppl.). *J. Fr.*, n° 727 ; *M.U.*, XLIV, 11 ; *J. Perlet*, n° 730 ; *Mess. Soir*, n° 765 ; *Gazette Fr.*, n° 996 ; *Ann. R.F.*, n° 2. *Rép.*, n° 2 lie immédiatement la discussion qui suit, à l'adresse de Boisset. Cette adresse, ainsi que le débat qui lui fait suite, se placent selon le *Moniteur*, XXII, 51-52 et *Débats*, n° 733, 30-31, immédiatement après celle de Boisset, ci-dessus *Arch. Parlement.*, 1^{er} vend., n° 29.